

Montréal, le 12 décembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Chabot
Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boulevard de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
Dossier R-4233-2023**

Maître Chabot,

La Régie de l'énergie (la Régie) a fixé les délais suivants dans son avis aux personnes intéressées publié le 13 novembre 2025 ([A-0023](#)):

- les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie **au plus tard le 10 décembre 2025 à 12 h;**
- Le Coordonnateur pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 17 décembre 2025 à 12 h.**

La Régie a accepté la demande de report du dépôt des commentaires de Rio Tinto Alcan inc (RTA) ([C-RTA-0003](#)) du 10 au **12 décembre 2025 à 15h** ([A-0028](#)).

La Régie fait suite au dépôt des commentaires de RTA aujourd'hui ([C-RTA-0004](#)). Compte tenu du délai octroyé à RTA, la Régie reporte le dépôt de la réponse du Coordonnateur aux commentaires de RTA du 17 décembre 2025 à **19 décembre 2025 à 15h, au plus tard.**

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss